Région des Pays de la Loire **COMMISSION PERMANENTE**

Réunion du 22 septembre 2023

Territoires, efficacité et simplicité	**P4**
Règlements de jeux concours	

La Commission Permanente,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes, et relations extérieures

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER
le règlement du jeu concours intitulé " Gagnez vos places pour la Folle Journée de la Région 2024 " (annexe 1) ;

D'AUTORISER
l'octroi de prix pour les vingt-et-un gagnants du jeu concours " Gagnez vos places pour la Folle Journée de la Région 2024 ".

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REÇU le 28/09/23 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément
aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs